Résam

RÉSEAU • ÉCHANGES • SERVICES • ASSOCIATIONS

PAYS DE MORLAIX

Annexes

DU PROJET TRIENNAL 2021 •2022 •2023

SOMMAIRE

2

RAPPEL - SYNTHÈSE PROJET ASSOCIATIF ----------2

EVOLUTION DES INSTANCES ---------- 3-4-5-6

7

MISSIONS

OBSERVATOIRE DE LA VIE ASSOCIATIVE ---------- 7

PORTE-VOIX DES ASSOCIATIONS ---------- 8

ENGAGEMENT ---------- 9

RÉSEAUX ---------- 10

FORMATIONS ---------- 11

SERVICES ---------- 12

Résam
RÉSEAU • ÉCHANGES • SERVICES • ASSOCIATIONS
PAYS DE MORLAIX

SYNTHÈSE PROJET ASSOCIATIF 21•22•23

1 AGRÉMENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Agrément « jeunesse et éducation populaire »

1 TERRITOIRE

Le Pays de Morlaix
3 communautés de communes
59 communes
2500 associations

EN LIEN AVEC LES AUTRES TERRITOIRES

3 PRINCIPES

démarche ascendante
+
subsidiarité
co-construction

2 AXES / 6 MISSIONS / ACTIONS

CONNAÎTRE ET VALORISER L'UTILITÉ SOCIALE DU MILIEU ASSOCIATIF, AMPLIFIER LA COOPÉRATION POUR RENFORCER LE RÉSEAU DANS UN DÉVELOPPEMENT LOCAL COHÉRENT

OBSERVATOIRE
ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS
ENQUÊTE ET PANORAMAS

PORTE-VOIX
DES ESPACES DE DIALOGUE AVEC LES INSTITUTIONS

RÉSEAUX
COLLECTIFS INTER-ASSO
IMPLICATION DANS LES RÉSEAUX
COMMUNICATION INTER-ASSO

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS ET LEURS BÉNÉVOLES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LEUR PROJET SUR LE TERRITOIRE

FORMATION
GESTION ASSOCIATIVE
COMMUNICATION
MONTAGE DE PROJET
CITOYENNETÉ
...

SERVICES
CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT
RESSOURCES HUMAINES
MUTUALISATION MATÉRIEL ET SALLES
...

ENGAGEMENT
PLATEFORME BÉNÉVOLAT
ENGAGEMENT DES JEUNES
...

2 GRANDES ORIENTATIONS

L'ENGAGEMENT DE TOU.TE.S
LES TRANSITIONS SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES

MOYENS

ANIMATION TERRITORIALE
IMPLICATION DES BÉNÉVOLES
TRAVAIL EN RÉSEAU
EXPÉRIMENTATION

OUTILS

LA PLATE-FORME NUMERIQUE

DES LOCAUX PARTAGÉS ET UN LIEU MOBILE

Ville de Morlaix · Morlaix communauté · Communauté de Communes Pays de Landivisiau · Finistère Penn-ar-Bed Le Département · Région Bretagne · Liberté • Égalité • Fraternité République Française · Service Civique · Allocations Familiales Caf du Finistère · FONJEP

évolution des instances

SITUATION ACTUELLE

Actuellement, 1 bureau (7 personnes) qui se réunit 1 fois par mois, 1 CA tous les deux mois. Des réunions qui sont longues. Un bureau qui fait beaucoup, un CA qui demande à être plus impliqué sur certaines prises de décision. Des adhérents qui se sentent éloignés du projet.
Un accroissement des missions à venir, Fonction employeur complexe, évolution du droit du travail difficile à suivre, changements importants à venir sur la convention nationale.
La présence des membres de droits au CA, Le chorum difficile à atteindre et qui retarde les prises de décisions...

OBJECTIFS

- Faciliter l'implication des bénévoles et des salarié.es
- Mieux organiser les prises de décisions, mieux répartir les responsabilités et les tâches
- Pour les salarié.es : connaître son/ses interlocuteurs sur les dossiers

CALENDRIER

- 8.06 validation de la synthèse
- Fin juin - AGO : voter le passage de **l'adhésion en année civile** (les adhérents 2020-2021 deviendraient des adhérents 2021) + demande d'un vote de principe sur le plan d'action et le calendrier
- Été : création d'un groupe de suivi chargé de réécrire les statuts, la répartition des tâches, lenouveau fonctionnement, etc.
- Fin septembre AGE validant les nouveaux statuts (à envoyer bien en amont)

LES INSTANCES - PROPOSITION D'UN FONCTION-NEMENT PAR CERCLE

Un fonctionnement par commissions avec délégations :
De manière volontaires, les adhérent.es et les salariées vont rejoindre des commissions thématiques pour un temps donné (1 an ?) :
- Moyens humains et locaux
- Suivi financier
- Représentation / lien partenaires - réseaux
- Vie associative et territoire
- Communication interne / externe / inter-asso
- Engagement
- Observatoire de la vie associative et Porte-voix
- Formations et services

Chacun de ces cercles aura un champs d'action avec une fiche mission très cadrée, des attributions, des mandats, un budget, une méthode d'évaluation. Deux représentants de chaque cercle composeront le "Conseil d'Administration" et rendront compte de leur action au groupe, y feront valider des propositions.
Dans chaque cercle : nommer un.e animateur.ice, un.e secrétaire, un.e maître.sse du temps
- Certaines décisions seront prises uniquement en CA/CD (ex. embauches de salarié.es, réponses à appel à projet, dépenses de + de x€...)
- Des réunions inter-cercles pourront avoir lieu
- Des membres des cercles Ressources humaines, suivi financier, Représentation / lien partenaires - élus et Vie et projet associatifs constitueraient l'équivalent du Bureau actuel.

CHANGEMENTS INDUITS

Sur les collèges

- disparition des collèges "structures" et "particuliers" : le réseau est déjà en route, il n'y a plus nécessité d'imposer le "quota" de structures
- disparition des membres de droits : création d'un comité des partenaires réunissant 1 à 2 fois par an les financeurs > quels engagements ? quelle complémentarité de soutien, transmission des PV de CA...

AUTRES ÉVOLUTIONS À DISCUTER

Sur la question du quorum

Pour le CA/Comité directeur : 1/3 des membres présents ou représentés
Pour l'AG : prise de décision si une des deux conditions : soit 1/3 des membres, soit vote favorable d'un 1/3 des présents

Sur le distanciel

Lorsque l'auteur de la convocation prévoit cette possibilité, les membres de l'Assemblée Générale/du CA peuvent participer à la réunion à distance par tous moyens de communication appropriés. Sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres qui participent à la réunion de l'Assemblée Générale par des moyens de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective (notamment visioconférence, plateforme internet dédiée,...).
Pour les élections un vote par correspondance peut être mis en place par le CA.

SUR LES DÉLÉGATIONS

- Délégation sur la fonction employeur : le CA exerce la fonction employeur mais délégations qui pourraient se faire vers un salarié avec des points réguliers avec le cercle Ressources Humaines
- Signature des chèques, contrats, conventions à redéfinir

ATTENTIONS

- sans l'imposer, avoir une attention particulière sur la parité et la représentation territoriale au sein des instances et faire des réunions sur tout le territoire
- Sur les missions de représentation (Bureau, co-présidents...) de préférence pas de directeur.ice ou de salarié.es représentant d'association afin d'éviter la confusion pour les partenaires
- transparence sur les rôles, le temps que cela demande, ce que cela implique
- Définir clairement l'autonomie des commissions dans la prise de décisions, quelles limites fixées ? critères possibles : montant des dépenses, temps de travail salarié que cela implique, etc.
- vigilance à avoir quant à la circulation de l'information

QUESTIONNEMENTS

- combien de membres dans les cercles minimum, maximum ?
- les membres qui composent les cercles sont-ils élus par l'AG ?
- comment se prend une décision au sein des cercles : majorité, sans objection, quorum ?
- les deux représentants de chaque cercle composant le CA sont élus au sein du cercle, peuvent-ils être représentés, remplacés ?

Les adhérents s'engagent volontairement, en fonction de leur appétence dans 1 ou plusieurs commissions

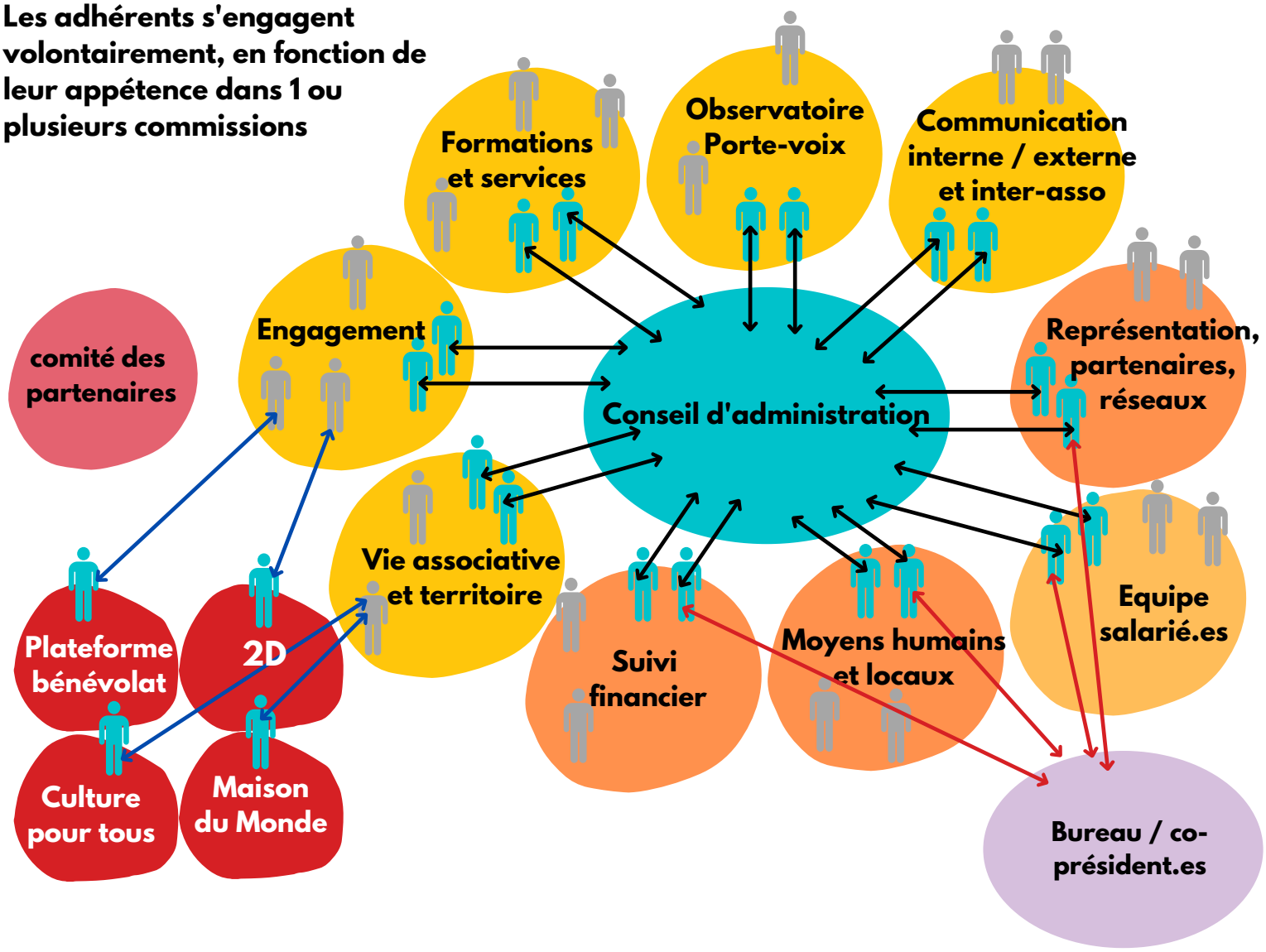

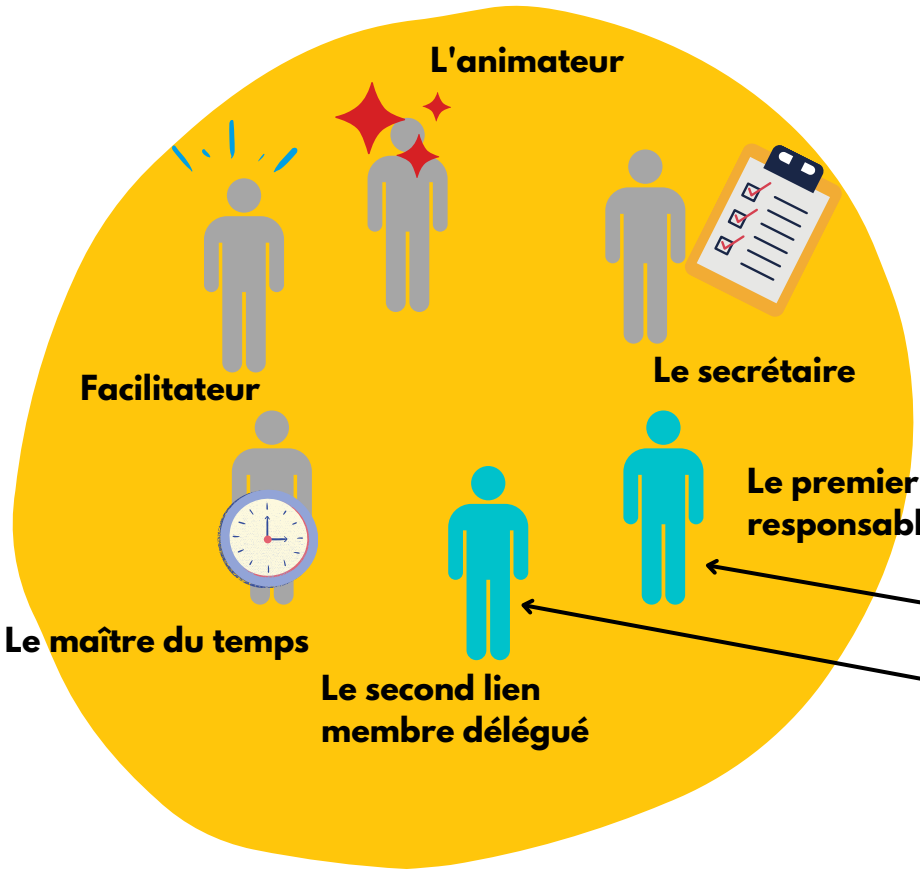

Chaque commission assure :

- **la réalisation de la mission propre à son unité de travail**
- **l'amélioration continue de ses méthodes de fonctionnement**
- **sa pérennité par l'éducation de ses membres**

évolution des instances

Les commissions thématiques

Observatoire Porte-voix

Porte les missions observatoire et porte-voix de la vie associative

Formations et services

Porte les missions formations et services

Engagement

Porte la mission engagement

Les commissions transversales

Vie associative et territoire

Assure l'animation de la vie associative notamment le lien aux adhérents et la cohérence des actions vis à vis du projet associatif et de sa territorialité

Communication interne / externe et inter-asso

Assure le suivi de la communication générale

Les commissions de suivi

Représentation, partenaires, réseaux

Assure le suivi des relations partenariales, le lien avec les financeurs, la représentation au sein d'instances

Suivi financier

Assure le suivi du budget, des dépenses, présente les comptes, est force de proposition sur le modèle économique

Moyens humains et locaux

Assure le suivi de l'équipe salariée, les recrutements, les moyens et locaux

Equipe salarié.es

comité des partenaires

Regroupe les partenaires financiers. Est réuni une fois par an pour faire le point sur les projets

Conseil d'administration

Porte la fonction employeur
Valide les dépenses d'investissement, les nouveaux projets et les décisions stratégiques

Bureau / 3 co-président.es

Assure un suivi transversal "du quotidien
Prépare le CA

Résam
RÉSEAU • ÉCHANGES • SERVICES • ASSOCIATIONS
PAYS DE MORLAIX

observatoire de la vie associative

Connaître son territoire pour agir au plus près des attentes et besoins des associations
Cette mission a pour objet de recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur la santé du tissu associatif local pour nourrir les autres missions du RESAM. Il travaille au recensement de l'ensemble des associations du pays de Morlaix et met en place des enquêtes de terrain sur les thèmes clés du monde associatif.

L'implication du RESAM au sein des réseaux locaux, départementaux et régionaux permet d'échanger sur les constats et de porter ce diagnostic au niveau des élus politiques.
Le maillage local à l'échelle du Pays de Morlaix impliquant les centres sociaux et services de la vie associative des collectivités peut permettre de mettre davantage en œuvre une veille permanente. Le RESAM s'appuie sur la mission d'observatoire pour alimenter ses autres missions.

QUI

Prise de décisions
La Commission Observatoire / Porte-voix propose des thématiques en conseil d'administration et élabore le contenus des enquêtes

Mise en œuvre
stagiaires, salariés, RNMA

CALENDRIER

La commission se réunit au min. 2 fois par an.

- **suit la mise à jour de l'annuaire**
- **réalise un panorama annuel**
- **une à plusieurs enquêtes quantitatives et qualitatives**

BUDGET

Temps de travail salarié

Exemples d'actions

Une enquête sur la place des femmes dans les associations
une enquête sur les nouvelles formes d'engagement (collectifs informels...)
etc.

MOYENS

animation territoriale
implication des bénévoles
travail en réseau

OUTILS

Annuaire des associations
Adhésion au RNMA

PARTENAIRES

RNMA
Universités
Centres sociaux

Résam
RÉSEAU • ÉCHANGES • SERVICES • ASSOCIATIONS
PAYS DE MORLAIX

porte-voix des associations

Agir en porte-voix des associations afin de relayer leurs besoins, leurs difficultés et leurs initiatives sur le territoire

Le RESAM peut appuyer des demandes d'associations si celles-ci semblent révélatrices de besoins émergents ou d'enjeux qui peuvent concerner toutes les associations. A travers cette mission de porte-voix, il s'agit notamment de créer les conditions de rapprochement entre le milieu associatif et les institutions : des espaces de dialogue structurés dans lequel le RESAM se positionne comme une structure facilitatrice, porteuse d'une parole globale.

Ce positionnement est encadré par un texte cadre et un processus de prise de décision et de communication qu'il conviendra de travailler avant toute implication sur ce champs..

Le RESAM sera attentif à définir le bon niveau en fonction de la demande formulée et pourra faire le choix de faire remonter à une instance territoriale supérieure : Inter-Point d'Appui à la Vie Associative, Mouvement Association de Bretagne

Ex. d'actions : sensibilisation et formation des élus, rencontres entre associations sur les problématiques communes, agoras citoyennes, etc.

QUI

Prise de décisions
La Commission Observatoire / Porte-voix détermine le niveau de traitement en fonction de la situation.

Mise en œuvre politique
bénévoles
Mise en oeuvre technique :
bénévoles et salariés

CALENDRIER

La commission se réunit au min. 2 fois par an.
La cellule de crise se réunit autant que nécessaire.

BUDGET

Temps de travail salarié

Exemples d'actions

à travers les résultats de l'observatoire, la commission présente des panoramas en faisant état de la vie associative à un instant T qu'elle peut être amené à présenter (Conseil municipal, communautaire, réunions publiques...)

Points de vigilance

Ne pas perdre de vue la dimension a-partisane, ne pas se mettre en porte-à-faux.

MOYENS

animation territoriale
implication des bénévoles
travail en réseau

OUTILS

- Un texte cadre (à faire)
- Les données de l'observatoire
- Un processus de prise de décision (à faire)

PARTENAIRES

L'inter-PAVA
Le Mouvement Associatif Bretagne

Résam
RÉSEAU • ÉCHANGES • SERVICES • ASSOCIATIONS
PAYS DE MORLAIX

animations et participation aux réseaux

Favoriser la coopération entre les associations, les citoyens et les politiques
Le RESAM par sa connaissance du tissu associatif et les nombreuses associations qu'il fédère se donne pour mission de mettre en lien des acteurs du territoire afin de contribuer à un développement local cohérent.
Il anime des collectifs inter-associatifs, tels que Culture Pour Tous et La Maison du Monde qui se réunissent régulièrement avec un fonctionnement basé sur la participation. Le RESAM ne se place pas comme expert de ces thématiques, il créé l'espace d'échange neutre qui permet à tous de s'impliquer.
Au-delà de l'aspect quantitatif, la connaissance du tissu associatif local suppose la participation aux manifestations inter-associatives, la participation aux projets fédérateurs ainsi qu'aux différents débats qui peuvent alimenter la structuration des acteurs associatifs du territoire. A ce titre, le RESAM s'implique dans de nombreux réseaux et événements : la CoLoc (coordination locale jeunesse, le conseil de développement, l'ADESS...)
A l'échelle départementale, l'implication dans la MAIA, l'interPAVA et le Comité technique régional des acteurs de l'accompagnement permet de renforcer la mise en réseau et la coopération.

Ex. d'actions :
animation de collectifs : culture pour tous, Maison du Monde, colocation du 2D, projet territorial service civique...
participation aux réseaux : MAB, CoLoc, Contrat Local Santé, conseil de développement, ADESS...

QUI

Prise de décisions
Les collectifs sont autonomes. Sur la participation aux réseaux, la commission Représentations, partenaires, réseaux prend les décisions et représente le RESAM.
Mise en œuvre
salariés et bénévoles

CALENDRIER

La commission Représentations, partenaires, réseaux se réunit au min. 4 fois par an.
Les collectifs se réunissent environ 4 fois par an.

BUDGET

- Temps de travail salarié
- budget communication
- budgets spécifiques pour les collectifs (2D, Maison du Monde et Culture pour tous)

Exemples d'actions

animation des collectifs culture pour tous, Maison du Monde, colocation du 2D, projet territorial service civique...
communication inter-associative, actions collective
participation aux réseaux, représentation du monde associatif dans les instances : MAB, CoLoc, Contrat Local Santé, conseil de développement, ADESS...

MOYENS

animation territoriale
implication des bénévoles
travail en réseau
expérimentation

OUTILS

Annuaire des associations
Adhésion au RNMA

PARTENAIRES

Le réseau des adhérents et membres des collectifs

Résam
RÉSEAU • ÉCHANGES • SERVICES • ASSOCIATIONS
PAYS DE MORLAIX

formation des bénévoles, volontaires, salarié.es

Permettre la montée en compétence des acteurs associatifs
Pour stabiliser les projets associatifs et développer sereinement les actions d'intérêt général menées par leurs structures, les bénévoles, les salariés et les volontaires en service civique ont besoin d'acquérir des connaissances et des compétences techniques, juridiques et pédagogiques.
En effet, la gestion d'une association relève de multiples domaines pour lesquels les bénévoles, mais aussi les salariés, ne sont pas forcément préparés. Le pôle Formation construit les diverses sessions de formations en s'efforçant d'adapter les programmes aux sollicitations des associations du territoire. La formation permet de mieux répondre au besoin permanent de passage de relais et de renouvellement des cadres bénévoles du secteur associatif.
Le RESAM inscrit son programme de formation comme une opportunité pour les associations de redéfinir leurs fondamentaux et de s'adapter aux nouveaux outils de gestion de projets. Il permet aux acteurs de partager leurs expériences, de confronter leurs réussites et leurs difficultés, d'apprendre les uns des autres, et de valoriser leur engagement.

QUI

Prise de décisions
Commission Formation qui propose au vote en Conseil d'administration un programme de formations annuel (décembre)

Mise en œuvre
Animateur centre de ressources et intervenants extérieur

CALENDRIER

La commission se réunit au min. 2 fois par an dont une fois en novembre pour préparer le programme de formation de l'année suivante.

BUDGET

FDVA 1
+ temps de travail salarié

Exemples d'actions

certificat de formation à la gestion associative
Formation fondamentaux de la vie associative, gestion associative, numérique,

Priorités

développement du CFGA
Qualiopi sur la formation professionnelle
Lien avec l'université et le collège coopératif

MOYENS

animation territoriale
implication des bénévoles
travail en réseau
expérimentation

OUTILS

Annuaire des associations
Adhésion au RNMA

PARTENAIRES

Espace Associatif

Co-construire les conditions les plus efficientes pour mener à bien leurs projets

La mission rassemble les moyens mis à disposition des associations pour mettre en œuvre leurs projets : conseils et accompagnement, matériels, rédaction des bulletins de salaire, ressources documentaires…

Le RESAM est un lieu d'accueil et d'information aux associations. Grâce au réseau MAIA et aux liens tissés avec les acteurs du territoire, le RESAM peut répondre à toutes les questions que se posent les associations : gestion des ressources humaines, vie statutaire et juridique, comptabilité et finances, fiscalité, etc.

Les associations sont soumises aux mêmes obligations administratives que les entreprises. Pour aider les associations employeuses, l'URSSAF a conçu un logiciel « Impact Emploi » qui permet de gérer l'ensemble des formalités tout au long de l'année. Le RESAM a signé une convention avec l'URSSAF lui permettant d'exploiter le logiciel en sa qualité de « Tiers de Confiance ». Le dispositif s'adresse aux associations ayant moins de 10 salariés (en équivalent temps plein).

QUI

Prise de décisions
Commission Formation et services

Mise en œuvre
Animateur centre de ressources et intervenants extérieur

CALENDRIER

La commission se réunit au min. 2 fois par an dont une fois en novembre pour préparer le programme.

BUDGET

+ temps de travail salarié
Service : ressources propres

Exemples d'actions

centre de documentation, location et mutualisation de matériels (barnums, vidéo-projecteurs, gobelets consignés, …), en développement : service de boîtes à lettres, équipement visio-conférence, mise à disposition de salles au 2d et inventaire des salles et des modalités d'accès sur le Pays de Morlaix

MOYENS

animation territoriale
implication des bénévoles
travail en réseau
expérimentation

OUTILS

Enquêtes
Adhésion au RNMA

PARTENAIRES

Le réseau

engagement

Susciter l'envie de s'engager, lever les freins à cet engagement de toutes et tous au sein des associations
Le RESAM se positionne comme un facilitateur de l'engagement au sein des associations. De par sa connaissance du territoire, le RESAM peut mettre en réseau les associations et les citoyens souhaitant s'investir localement.
Fort des enseignements de son implication dans Jeunes en TTTRans aux côtés d'autres structures pour participer à la mise en place d'une jeunesse politique jeunesse intégrée, le RESAM continuera de travailler sur l'engagement des jeunes dans le monde associatif.
Plus largement, il s'agira de travailler à faciliter et valoriser l'engagement de toutes et tous en prêtant attention aux situations de chacun et en proposant un accompagnement adapté.

QUI

Prise de décisions au sein des collectifs : La plateforme bénévolat, 2D.
Commission engagement qui s'appuie sur l'observatoire pour être force de proposition.

Mise en œuvre
salariés et bénévoles

CALENDRIER

La commission engagement se réunit au min. 2 fois par an.
Les collectifs au min. 4 fois par an.

BUDGET

- temps de travail salarié
- budget spécifique au 2d

Exemples d'actions

engagement des jeunes : parcours d'engagement citoyen, service civique : formations et intermédiation, outils au service des associations,
valorisation de l'engagement : exposition, portraits, témoignages, fête des bénévoles

MOYENS

animation territoriale
implication des bénévoles
travail en réseau

OUTILS

travail de la plateforme bénévolat

PARTENAIRES

SDJES
La CoLoc
Université